

Lien social - Solidarité - Arts - Développement Durable - Parentalité - Convivialité - Sport -
Savoirs - Partage - Valeurs - Communauté - Plaisir - Originalité - Invention

ENTRE-VOISINS

ANIMEZ VOTRE RÉSIDENCE

APPEL À PROJETS



DATE LIMITE

**22 MARS
2019**

RÈGLEMENT

LANCEMENT
OCTOBRE 2018

ICF HABITAT
ATLANTIQUE



APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



SOMMAIRE

1. Fonctionnement.....	4
Planning	
Jury	
2. Type de projets financés.....	5
Des projets collectifs	
3. Critères de sélection.....	6
Des projets travaillés	
4. Quelques projets déjà présentés à titre d'exemples.....	7
5. Conditions d'attribution des subventions.....	8
Destination de la subvention	
Bénéficiaires	
Versement de la subvention	
6. Suivi et évaluation.....	9
Un engagement sur le suivi	
7. Droits d'exploitation et d'image.....	10

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT

ENTRE-VOISINS

1. FONCTIONNEMENT

PLANNING

- Date limite de dépôt des dossiers par mail (entre-voisins@icfhabitat.fr)
ou voie postale (ICF Habitat Atlantique - Appel à projets Entre-voisins, 26 rue de Paradis - CS 20053 - 75495 Paris Cedex 10) : **22 mars 2019**
- Date de la commission du jury (sélection des projets et définition du montant des subventions accordées) :
5 avril 2019
- Retour aux candidats de la décision de la commission au plus tard le **19 avril 2019**

JURY

> Composition du Jury

- la directrice générale d'ICF Habitat Atlantique,
- 2 représentants de la direction de la gestion locative et sociale,
- 2 représentants des agences,
- 1 représentant du service communication,
- 1 représentant de la holding
- 2 représentants des amicales de locataires

Les porteurs de projet ne peuvent pas faire partie du jury.

> Présentation des projets au jury

S'il le souhaite, tout porteur de projet peut venir à la commission présenter son projet au jury avant la délibération.

Projet nature - Toulouse



Festi'45 - Orléans



Cit'athlon - Floirac

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



2. TYPE DE PROJETS FINANÇÉS

DES PROJETS COLLECTIFS

Les projets collectifs s'adressant à l'ensemble des habitants seront financés dans la mesure où :

- ils contribuent au mieux vivre ensemble et au développement de liens de solidarité
- ils favorisent l'accès à la culture et l'apprentissage de savoirs
- ils permettent l'expression et la participation des habitants
- ils répondent à un ou plusieurs besoins identifiés du quartier

ICF Habitat Atlantique ne financera pas les projets à orientation politique ou religieux.

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



3. CRITÈRES DE SÉLECTION

DES PROJETS TRAVAILLÉS

ICF Habitat Atlantique sera particulièrement attentive aux démarches de recherches et d'obtention de subventions complémentaires (exemples : subventions collectivités locales, fondations privées, Fondations Solidarité SNCF...).

Par ailleurs, seront favorisés les projets :

- mettant en œuvre un effort particulier pour une large mobilisation des habitants
- cherchant à impliquer les habitants à l'organisation et à la promotion de l'événement

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



4. QUELQUES PROJETS DÉJÀ PRÉSENTÉS À TITRE D'EXEMPLES

FESTI'45

Depuis 2012, l'association Espace culturel Marico organise chaque année un festival des arts de l'oralité sur le Loiret. Deux locataires d'ICF Habitat Atlantique font parties de cette association, l'une en est la présidente, l'autre membre active de cette association. Pour la quatrième fois, leur proposition d'animation dans le cadre de Festi'45 a été primée par ICF Habitat Atlantique lors de l'appel à projets. C'est ainsi que 80 personnes se sont retrouvées, au son des percussions, pour une après midi festive autour des contes interactifs, de musique et de chants, d'artistes montés sur échasses et de maquillage pour les petits. Enfin, chacun a pu savourer les gâteaux confectionnés par des bénévoles dans la Maison pour tous Jean Gabin!

AMI CHEMIN

L'an dernier, l'association de May et ICF Habitat Atlantique ont construit le projet «Ami Chemin» pour accompagner les familles des résidences du quartier de Soupetard (Juncasse, Hers, Surcouf, Canavera, ILN Louis Plana et Argoulets).

Des activités ont été proposées aux enfants chaque mercredi après-midi, de mai à juillet, autour de la nature. Très motivés par ce thème, ils ont préparé l'exposition «ça pousse dans mon jardin» en partenariat avec le centre culturel de Soupetard, ainsi qu'une sortie avec leurs parents dans une ferme : l'occasion de vivre un moment convivial en famille et entre voisins.

CIT'ATHLON

Grande Première ! Une journée dédiée aux sports a été proposée le 23 juin aux habitants de la cité du Midi. Lors de la dernière édition de «Midi en fête», l'association des amis de la Cité Du Midi a eu envie de créer une journée centrée sur le sport.

Et c'est réussi ! Financé par ICF Habitat Atlantique dans le cadre de l'appel à projets, l'idée s'est concrétisée avec l'aide de nombreux partenaires tels que la mairie et le centre social de Floirac, la papothèque, l'AJHAG (Association Jeunesse Hauts de Garonne); l'association de quartier «Ça marche pour Jaurès» et «Drop de béton» qui oeuvre à l'insertion sociale par le rugby.

FERRER EN SILHOUETTES

Premier prix de l'appel à projets en 2018, les enfants participant à l'atelier ont imaginé de représenter certains d'entre eux par des silhouettes en contreplaqué en taille réelle, accroché sur un mur de la résidence.

Le procédé : On projette de la lumière sur la personne pour que son ombre apparaisse sur une feuille posée sur le mur et on en trace le contour. Reproduite sur une plaque de bois, la silhouette obtenue est colorée à la bombe, découpée à la scie sauteuse et recouverte d'un vernis marin de protection.

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



5. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le montant des subventions accordé sera défini lors de la commission du jury.

DESTINATION DE LA SUBVENTION

Cette subvention est une aide à la réalisation du projet.

BÉNÉFICIAIRES

- Pourront répondre à l'appel à projets les associations d'habitants dont le siège social est situé au sein d'une résidence ICF Habitat Atlantique et toute association réalisant des projets à destination des habitants d'un quartier sur lequel est situé du patrimoine d'ICF Habitat Atlantique.
- Des habitants n'appartenant pas à une association peuvent présenter un projet. L'agence les orientera si nécessaire vers une association. **Attention : le projet doit être présenté par au moins deux locataires.**

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les porteurs de projets devront transmettre un RIB et remplir la fiche d'informations qui leur sera demandée. Sous réserve de réception de ces documents par ICF Habitat Atlantique, une avance pourra être faite pour réaliser le projet. Un règlement sur facture est également possible, dans la limite de la subvention accordée.

Voir point 4.

En cas de non-réalisation de l'action, les porteurs de projets en informeront ICF Habitat Atlantique et devront restituer les sommes versées.

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



6. SUIVI ET ÉVALUATION

UN ENGAGEMENT SUR LE SUIVI

- Les porteurs des projets primés auront l'obligation de réaliser une évaluation de leurs actions après leur réalisation et au plus tard fin janvier 2020 en remplissant la fiche bilan et en la retournant à ICF Habitat Atlantique. Dans la mesure du possible, les porteurs de projets fourniront également des photographies des actions réalisées.
- Les porteurs de projets se rendront disponibles pour l'évaluation.
- Les justificatifs de dépenses pourront être demandés.
- Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement de l'équipe sociale de la direction régionale, après étude du besoin.
- Des rencontres régulières seront organisées entre ICF Habitat et les porteurs de projets afin de réaliser des bilans sur l'avancée de leur projet.

APPEL À PROJETS 2019

RÈGLEMENT



7. DROITS D'EXPLOITATION ET D'IMAGE

Les participants s'engagent à :

- Transmettre copies de l'ensemble des supports (photographies, vidéos, plaquettes / affiches de communication, plans, maquettes...) utilisés et ou réalisés dans le cadre du projet, et à céder les droits d'exploitation à ICF Habitat Atlantique et au groupe ICF Habitat ;
- Faire signer des autorisations d'exploitation de droit à l'image à l'ensemble des usagers apparaissant dans ces supports, afin qu'ICF Habitat Atlantique et le groupe ICF Habitat puissent les utiliser dans leurs moyens de communication ;
- Faire figurer le logo d'ICF Habitat Atlantique sur tous les supports réalisés dans le cadre de la communication des actions.

ICF HABITAT
ATLANTIQUE

